

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190402-D2019-18-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2019  
Date de réception préfecture : 04/04/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-18 en date du 02/04/2019 autorisant le Maire à signer la convention de partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre du dispositif ENIR :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

**Présents :** MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

**Représentés :** MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-59 le Conseil Municipal avait décidé de répondre favorablement à l'appel à projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » lancé par l'Etat en déposant un dossier relatif à la fourniture et la mise en place d'équipements informatiques innovants qui prévoyait une demande de subvention.

Considérant que le comité de pilotage de l'Education Nationale a validé lors de sa séance du 21 mars 2019 le projet de la commune et accordé une subvention de 50% sur dépense estimée à 11307,12 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'académie de Limoges,

**AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition du matériel qui viendra équiper l'école,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation du projet.

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.